



ROYAUME DU MAROC
Ministère de la fonction publique
et de la modernisation
de l'Administration



CDL-UD(2016)005
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec

**LE MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU ROYAUME DU MAROC**

**Séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration
UniDem**

“GOUVERNEMENT OUVERT”

**Centre d'Accueil et de Conférences
Avenue Essanouabar, HAY RIAD, Rabat, Maroc**

4 - 7 avril 2016

ENGAGEMENT CIVIQUE

par

**Mme Halima GHIATE (Chef de la Division des affaires juridiques et des relations
publiques, Ministère chargé des relations avec le Parlement et la Société Civile,
Maroc)**

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE CHARGE DES RELATIONS AVEC LE
PARLEMENT
ET LA SOCIETE CIVILE

**La démocratie
participative
Et Participation
citoyenne
Constitution 2011**

Introduction

L'axe «renforcement de la participation citoyenne » fait partie des axes auquel s'attache le partenariat pour un gouvernement ouvert.

La participation citoyenne



Outil de la démocratie participative



Avantage d'une intervention active des citoyens et de la SC dans la gestion des affaires publiques

L'objectif de la Démocratie P :L'amélioration qualitative de la relation entre les citoyens et les institutions étatiques en renforçant l'efficacité et l'efficience des politiques publiques

Introduction


Définitions:

- 1/ la « **démocratie représentative** », est l'une des formes de la démocratie dans laquelle les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus à qui ils délèguent leurs pouvoirs..
- 2/ La "**démocratie participative**" qui évoque l'idée d'une implication et d'une participation direct des citoyens dans le débat public et dans la prise de décisions politiques.



La démocratie participative **complète** la
démocratie
représentative

Introduction

- Apparition de la DP aux Etats Unis dans les années 1960 et 1970;
- Puis dans les années 1980 en France;
- Objectif: implique  les citoyens dans la prise des décisions, notamment au niveau de la politique de la décentralisation

PLAN

1- Démocratie participative et participation citoyenne dans la constitution 2011

2- Mise en œuvre des dispositions constitutionnelles (Actions du dialogue national)

3- Les recommandations du dialogue national sur la société civile et ses nouveaux rôles constitutionnels

4- Mise en œuvre des recommandations du dialogue national

5- Participation citoyenne au niveau local

Démocratie participative dans la constitution 2011

La constitutionnalisation du principe de la participation citoyenne

préambule

le Royaume du Maroc poursuit le processus de renforcement des institutions d'un Etat moderne, ayant pour fondements les **principes de participation**, de pluralisme et de bonne gouvernance.

Article 1

Le régime constitutionnel du Royaume est fondé sursur **la démocratie citoyenne et participative**,
...

Article 12

Contribution des organisations de la SC dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élus et des pouvoirs publics

Article 13

Création des instances de concertation, en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en Œuvre et l'évaluation des politiques publiques

Article 14

Droit de présenter des motions

Article 15 et 139

Droit de présenter les pétitions

La constitutionnalisation du principe de la participation citoyenne

Article 33:

la création d'un Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative

Article 170:

Le Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative est une instance consultative dans les domaines de la protection de la jeunesse et de la promotion de la vie associative.

**Mise en œuvre des
dispositions
de la constitution liées à la
démocratie participative**



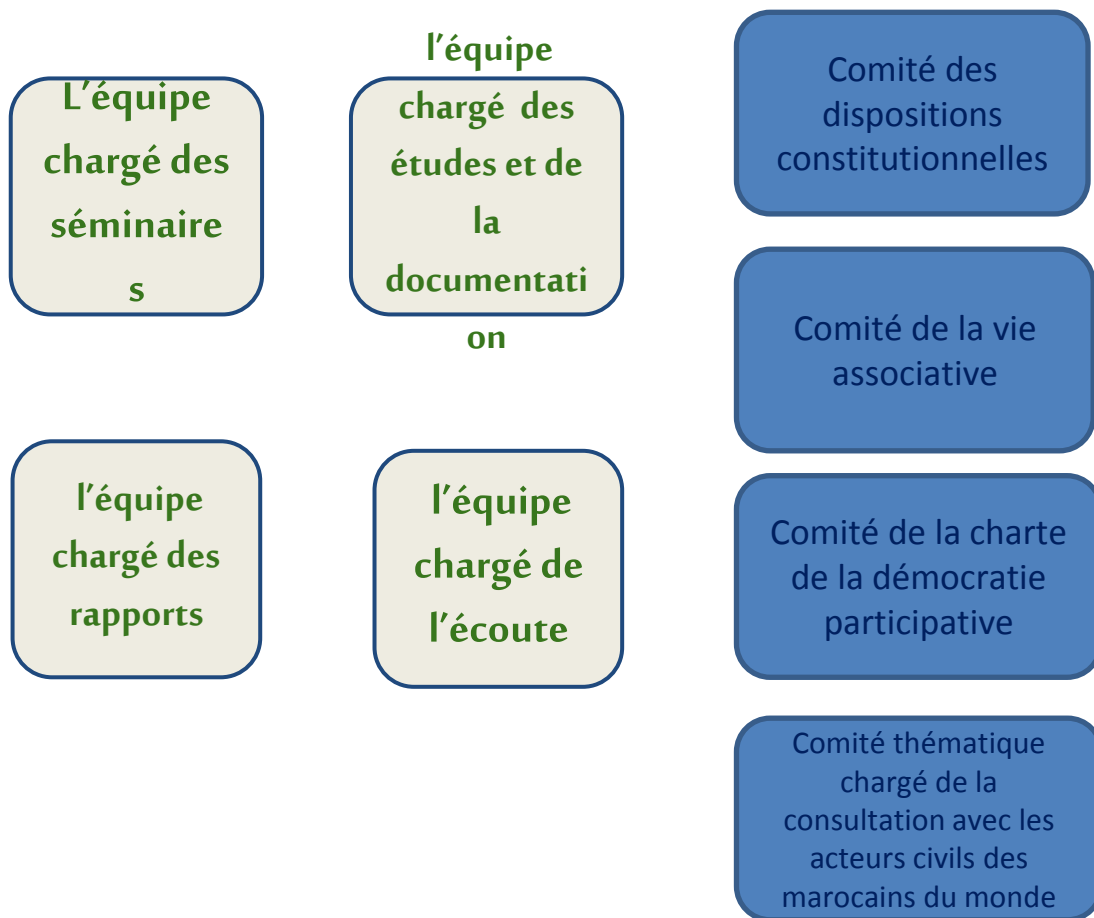
Actions du dialogue national

Du 13 mars 2013 au 21 mars 2014

Objectif principal du dialogue national

Rassembler la force de proposition de la société civile pour mettre en oeuvre les nouvelles dispositions de la constitution de 2011 Relative à la démocratie participative

structure de la commission nationale du dialogue national



Le coordonnateur entre les quatre comité c'est le bureau de la commission nationale du dialogue

La commission nationale du dialogue

La commission a été formé

de

- 36 acteur associatif
- 14 département ministériel
- 7 institutions constitutionnels
- 6 représentants du

parlement

Nombre de participants et des rencontres organisées

- Total des participants: plus de 10000 participant du

Maroc et de l'étranger;

- 18 rencontre régionale: les participants plus de 7000

association;

- 10 rencontres provinciales par initiative des

associations.

- Plus de 20 rencontres de concertation entre le

président de la commission, les membres et les

institutions;

Résultats

- ✓ **3 Séminaires scientifiques et nationaux;**
- ✓ **2 séminaires internationaux;**
- ✓ **3 rencontres avec les institutions internationales pour présentation des expériences comparatives;**
- ✓ **4 séminaires avec les marocains du monde (Lyon, Paris, Bruxelles et Casablanca);**
- ✓ **En plus d'une consultation électronique;**
- ✓ **5 séminaires scientifiques et thématiques;**
- ✓ **8 séances d'écoute,**

Résultats

- Réception de plus de 310 rapports des associations;
- Equipe qui travaillait sur les études et la documentation à travers le système d'information cartographique;

Nombre des associations participantes 7000

360 : Region Tanger-Tétouan : Asilah

260 : Region Gharb-Chrarda-Beni Hssen

450 : Region Grand Casablanca

264 : Region Doukkala-Abda : Safi

250 : Region Chaouia-Ouardigha

300 : Région Taza-Al Hoceïma

268 : Region de l'Oriental : Oujda

370 : Region Fès-Boulemane

220 : Region Meknès-Tafilalet

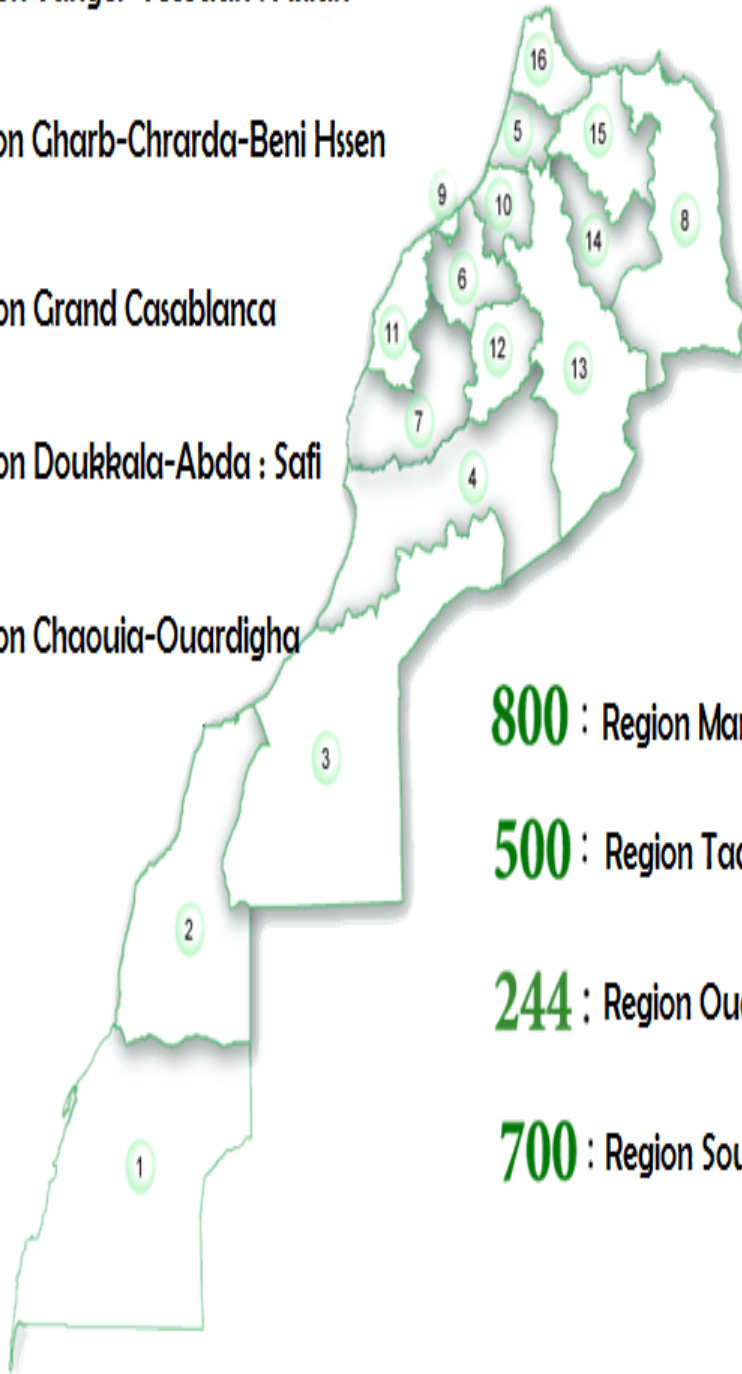
800 : Region Marrakech-Tensift-Al Haouz

500 : Region Tadla-Azilal-Beni Mellal

244 : Region Oued Ed Dahab-Lagouira

700 : Region Souss-Massa-Drâa :

Agadir et Ouarzazate



**Les recommandations du
dialogue national sur la
société civile et ses nouveaux
rôles constitutionnels**

Recommandations du dialogue nationale

Plateforme juridique relatif aux motions en matière législative

Plateforme juridique relatif aux pétitions

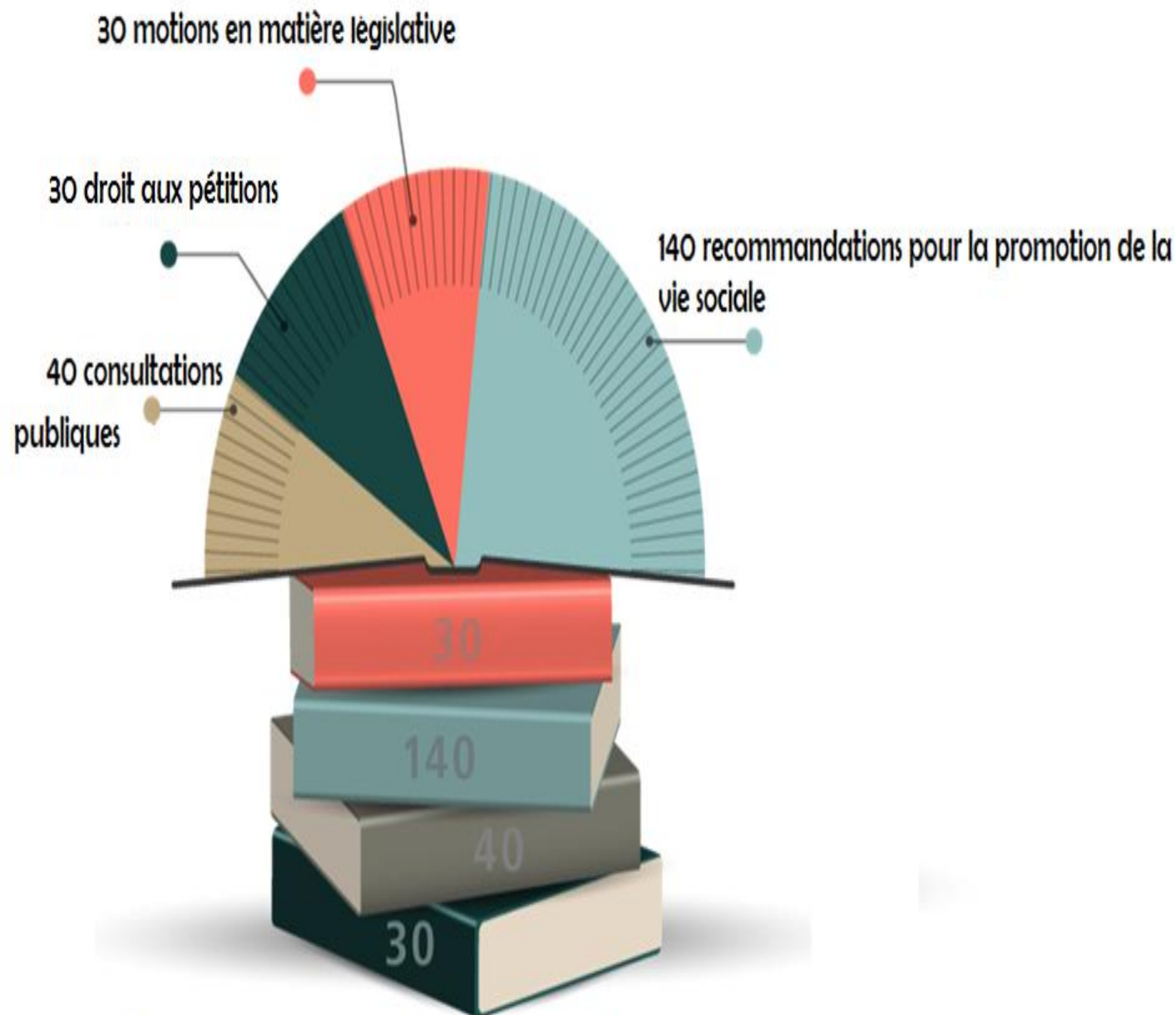
Plateforme juridique relatif à la consultation publique

Plateforme juridique relatif à la vie associative

La charte de la démocratie participative

Recommandations du dialogue

100 recommandations pour la mise en oeuvre des dispositions constitutionnelle



En plus de la charte nationale de la la démocratie paticipative

Recommandations du dialogue

Recommandation générale relative au partenariat entre l'Etat et les associations de la société civile



Recommandations du dialogue

Recommandations liées à la vie associative

1. La liberté d'association comme une forme de participation citoyenne à la vie publique
2. Le droit des associations à l'accès à différents types de financement public;
3. La bonne gouvernance et la corrélation entre l'exercice de cette liberté et ce droit avec la responsabilité et la reddition de comptes



Recommandations du dialogue

**Recommandations liés à la
charte nationale de la
démocratie participative**

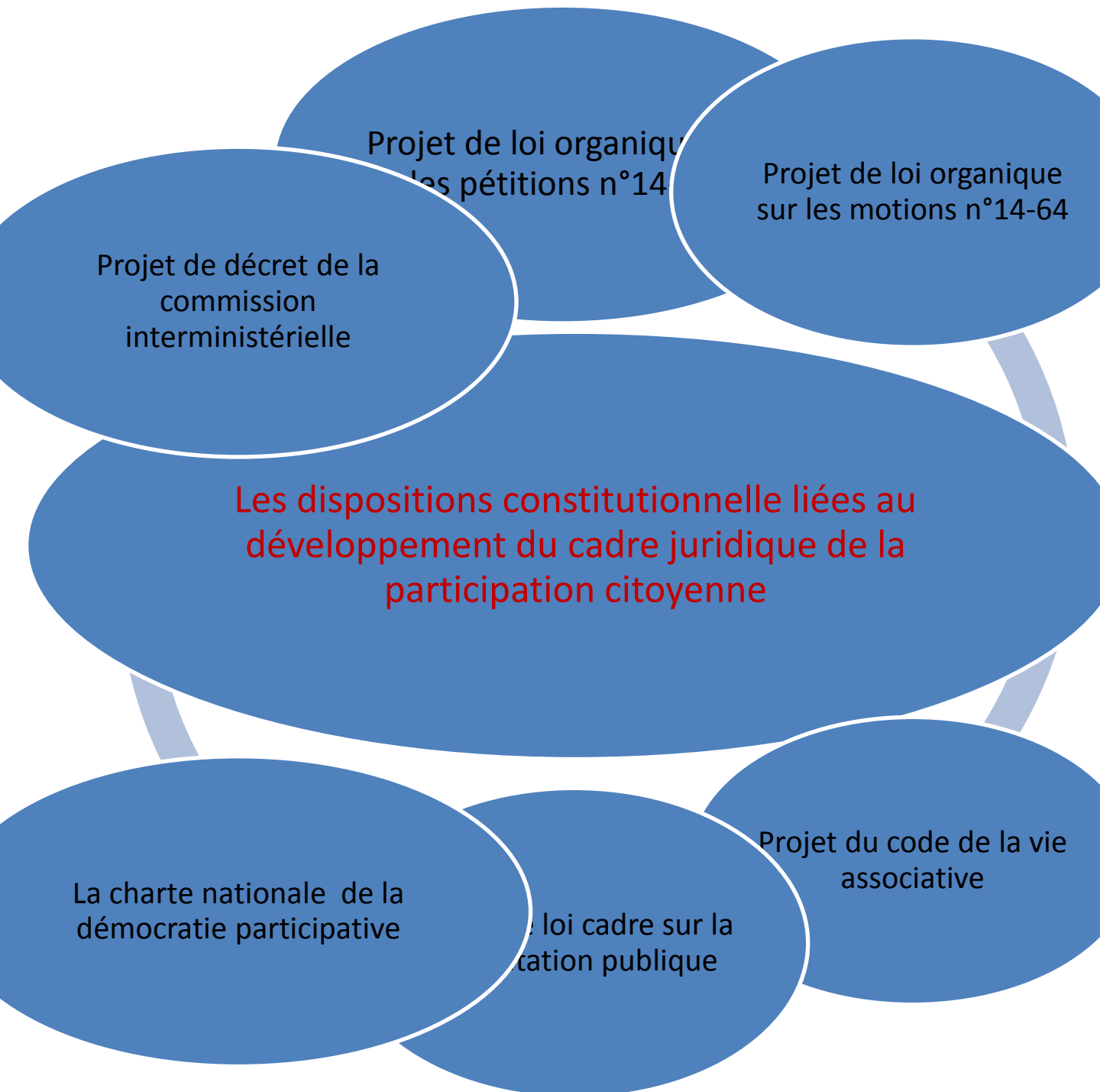
**la présente Charte inclut
l'engagement moral et
politique**

**Conformément à la
constitution**



**Mise en œuvre des
recommandations du
dialogue national**

Mise en œuvre des Recommandations du dialogue nationale



Projet de loi organique
sur les pétitions n°14

Projet de loi organique
sur les motions n°14-64

Projet de décret de la
commission
interministérielle

**Les dispositions constitutionnelle liées au
développement du cadre juridique de la
participation citoyenne**

La charte nationale de la
démocratie participative

La loi cadre sur la
participation publique

Projet du code de la vie
associative

Mise en œuvre des Recommandations du dialogue nationale

Recommandations relatives à la bonne gouvernance

développer la communication avec la SC

❖ Mise en place d'un centre d'appel et d'accompagnement des associations de la SC:

N° (+212) 0537 13 13 13 mail électronique: **information**

@mcrpsc.gov.ma

❖ Développement d'une base de données actualisée

❖ Adoption d'une **journée nationale de la SC -13 Mars-** de chaque année.

Promouvoir la transparence et l'égalité d'accès au financement public des associations

❖ Portail national relatif au financement public des associations:

www.charaka-association.ma . A été lancé le **13 mars 2016** par le **chef de gouvernement**.

❖ Rapport annuel présentant l'état du partenariat entre l'Etat et la SC(va être parmi les rapports qui sont joint à loi organique des finances).

Recommandations du dialogue nationale relative à la bonne gouvernance

Renforcement des capacités des associations de la SC

- ❖ organisation des rencontres régionales pour la sensibilisation et le renforcement des capacités de la SC;
- ❖ Élaboration d'un « livret juridique et réglementaire de la vie associative au Maroc »
- ❖ Encadrement des séminaires organisés à l'initiative des associations sur la démocratie participative
- ❖ Encourager les efforts et reconnaître les contributions qualitatives et les initiatives créatives des associations
- ❖ Élaboration du décret portant création du prix de la société civile. adopté par le conseil du gouvernement le 04/03/2016.

Etendre la participation citoyenne

Projets en cours

- Organisation d'une campagne de communication pour une plus grande sensibilisation des associations des citoyens et des décideurs sur le contenu du nouveau cadre juridique;
- Portail national de la « participation citoyenne » (pétition, motions et consultation publique);
- Formation des formateurs: Plan de formation pour les associations et les représentants de CL et Départements ministériels (le nouveau rôle de la SC, pétitions, motions, les opérations de plaidoyer, gestion de changement..);
- La mise en place d'un système de suivi-évaluation de la participation citoyenne.
- Projet de décret d'application de la commission des pétitions;

**Participation
citoyenne
au niveau local**

Participation citoyenne au niveau local

Les lois organiques relatives aux Collectivités Territoriales sont publiées au Bulletin Officiel n°6380 en date du 23 juillet 2015.

- Loi organique n° 14.111 relative aux régions
- Loi organique n° 14.112 relative aux préfectures et provinces
- Loi organique n° 14.113 relative aux communes.

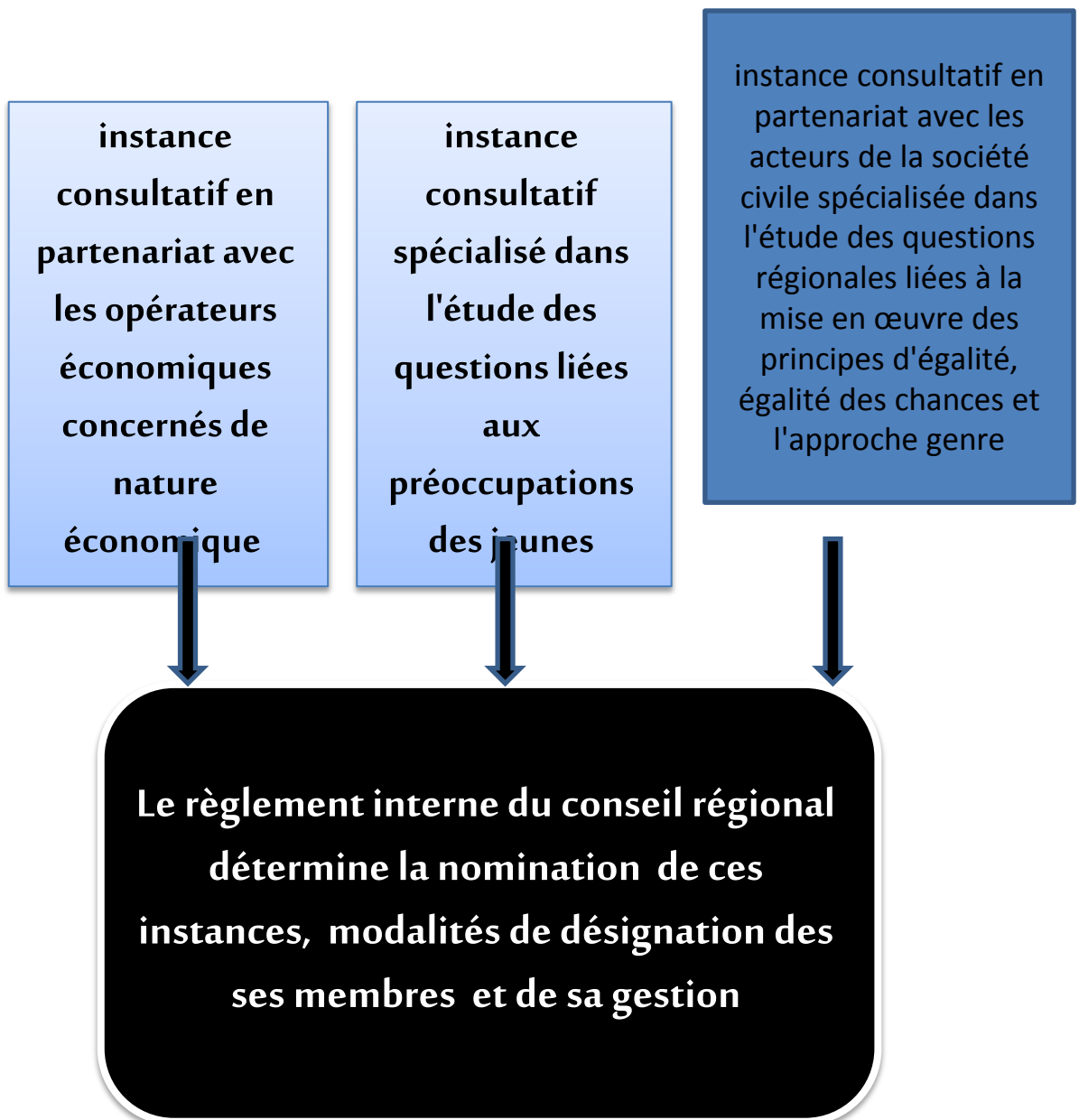
Participation citoyenne au niveau local

Ces lois organiques prévoient:

- La création des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation;
- Les conditions de dépôt des pétitions par les citoyens et les associations;
- Les modalités de dépôt des pétitions.

Participation citoyenne au niveau local

Les instances consultatifs créés au niveau des régions



Participation citoyenne au niveau local

ces consultatifs créés auprès des autres collectivités territo

Préfectures et provinces

instance consultatif en partenariat avec les acteurs de la société civile spécialisée dans l'étude des questions régionales liées à la mise en œuvre des principes d'égalité, égalité des chances et l'approche genre

Communes

instance consultatif en partenariat avec les acteurs de la société civile spécialisée dans l'étude des questions régionales liées à la mise en œuvre des principes d'égalité, égalité des chances et l'approche genre

du conseil de ces CT détermine les modalités de désignation des membres et de gestion de cette

Résumé

Les mécanismes de la démocratie participative dans le cadre légal

Maroc

les pétitions dirigées au:

- chef gouvernement
- parlement

les motions en matière législative

Institutions constitutionnelles

Instances de concertation créées au niveau des collectivités territoriales

Pétitions au niveau des collectivités territoriales

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE CHARGÉ

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

RELATIONS AVEC LE

PARLEMENT

ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

**La démocratie
participative
Et Participation
citoyenne
Constitution 2011**